



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Robert
EXPÉDITEUR : Robert Séguin
DATE : Le 6 avril 1999
OBJET : Qualité de l'effluent de l'UTES
N/Réf.: P-7610-16-01-0469600

La qualité des rejets de l'UTES s'est maintenue et même améliorée sur certains aspects depuis que le Ministère a confié l'opération de l'usine au personnel de la Direction régionale de la Montérégie, soit depuis janvier 1996.

L'année 1996 a été une année de transition, où l'opération de l'usine était effectué en régie mais était susceptible d'être retournée à l'entreprise privée. Le suivi des rejets a donc moins serré que sur une base normale d'opération. Les rejets ont donc été analysés pour les COV et on ne note aucun dépassement par rapport aux OER. Les COSV, les composés phénoliques et la toxicité de l'effluent n'ont pas été analysés. Il y a eu 4 dépassements des OER sur 8 analyses pour le fer.

Le 24 mars 1997, la DEA émettait de nouveaux objectifs de rejets (OER). On y remarque une réduction importante des rejets permis pour certains paramètres et l'émission d'objectifs sur de nouveaux paramètres.

Depuis ce temps, le suivi analytique des rejets est effectué sur une base mensuelle. Les paramètres mesurés à l'effluent sont les suivants : les COV, les COSV, les composés phénoliques, les BPC, les dioxines et les furannes, les métaux, la DBO₅, le H₂S, les C₁₀-C₅₀ et la toxicité.

On ne note aucun dépassement pour l'ensemble des paramètres énumérés sauf des dépassements occasionnels mineurs sur certains composés organiques volatils (benzène, 1,2 dichloroéthane, 1,1,2 trichloroéthane) mais en moyenne pour l'ensemble de l'année, les OER sont respectés. Il faut noter par ailleurs que les rejets permis sont très faibles, de l'ordre du microgramme par litre (µg/l).

Au niveau de la toxicité, la réduction du dosage de chlore depuis janvier 1997, fait en sorte de « détoxifier » l'effluent. Les analyses de 1997 et de 1998 ne montrent aucune toxicité chronique ou aiguë pour la truite arc-en-ciel, le mené tête de boule, la daphnie et l'algue selenastrum.

RS/rs